

Campagne CPAS : premières réponses des partis politiques

Arnaud Lismond

CSCE, alismond@swing.be

Dans le prolongement de notre mémorandum « Des CPAS qui garantissent le droit à la dignité humaine – Revendications pour l'amélioration des CPAS et de l'aide sociale », nous avons interpellé les différents partis sur certains points précis. Une première synthèse des réponses reçues a déjà pu être réalisée. Même si des éclaircissements doivent encore intervenir avant de pouvoir tirer des conclusions, on dispose ainsi d'un premier aperçu des différents positionnements politiques.

Trois questions clés

La période préélectorale est pour le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion une occasion à saisir pour interpellier les différents partis sur leurs projets relatifs à l'organisation des CPAS et de l'aide sociale.

Nous avons donc écrit (1) aux différents Présidents de partis politiques pour les interpellier sur trois questions précises :

1. Votre parti est-il prêt à déposer une proposition de loi qui porte le revenu d'intégration sociale octroyé aux usagers du CPAS au-dessus du seuil de pauvreté (soit pour un isolé de 644 à 822 euros) ?

2. Votre parti est-il prêt à déposer une proposition de loi visant à supprimer la catégorie « cohabitant », qui sanctionne financièrement le choix des usagers du CPAS de vivre en couple, pour aligner le montant qui leur est octroyé sur celui des isolés ?

3. Votre parti est-il prêt, dans le souci de permettre un réel débat démocratique général sur la gestion des CPAS, à défendre (hormis pour les questions qui concernent des personnes en particulier), la fin du huis clos qui règne actuellement sur les débats des Conseils des CPAS, comme cela a déjà été fait en 2002 en Flandre ?

Les réponses données à ces questions nous paraissent constituer un

bon indicateur de l'intérêt porté par les partis à l'amélioration du service rendu aux usagers des CPAS.

En effet, le problème le plus important rencontré par les usagers du CPAS est probablement celui de l'insuffisance du montant de l'allocation pour permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. Aujourd'hui, il n'est plus possible de vivre dignement avec 644 euros/mois pour un isolé. Cela l'est encore moins pour un cohabitant avec 429 euros/mois ou, pour un ménage, avec un total de seulement 860 euros par mois.

Porter le montant du revenu d'intégration pour un isolé au-delà du seuil de pauvreté de 822 euros/mois, parallèlement à une augmentation généralisée des minima sociaux et du salaire minimum garanti, est donc la première priorité.

Le paiement d'un montant réduit pour les cohabitants est particulièrement inacceptable, puisqu'il constitue une atteinte à la vie privée des usagers du CPAS et au droit à fonder une famille, qu'elle met ceux-ci en demeure de choisir entre renoncer à une vie de couple pour éviter de perdre une partie de leur revenu d'insertion, ou bien vivre cette vie de couple dans la clandestinité (logement fictif,...) au risque d'être sanctionné par le CPAS, de perdre le droit aux allocations et de devoir rembourser les sommes complémentaires perçues.

Enfin, le maintien du huis clos sur les débats des Conseils CPAS, où s'élaborent au niveau communal l'ensemble des politiques locales, en vigueur en Région wallonne et à Bruxelles (puisque cet aspect spécifique est régionalisé), nous paraît une restriction particulièrement inacceptable (hormis évidemment pour les questions qui concernent individuellement des personnes, pour lesquelles le secret doit évidemment être préservé) des possibilités de contrôle démocratique sur la gestion des institutions. L'action des CPAS est mal connue et fait l'objet de peu de débats publics, ce qui conduit à empêcher que certains dysfonctionnements généraux soient portés sur la place publique. Dans cette perspective, il nous paraît que garantir la publicité de ces débats (ce qui constitue une mesure non coûteuse) est essentiel pour mettre les différents CPAS dans une dynamique d'amélioration continue des services rendus.

De nombreux Présidents de CPAS sont opposés à cette mesure (dont l'application ne vise nullement les décisions individuelles rendues, qui doivent rester confidentielles), préférant manifestement travailler dans l'opacité et sans réel débat public sur la politique menée et les décisions prises.

Il est temps que les partis politiques acceptent d'envisager cette question du point de vue de l'intérêt général, celui des usagers du CPAS,

plutôt qu'avec les seules lunettes des Présidents de CPAS. Depuis 2002, la Flandre a montré la voie en adoptant le principe de la publicité des débats de ces CPAS. Ce qui est souhaitable est manifestement possible. Il serait bon que la Région wallonne et la région bruxelloise adoptent une même mesure.

A ce jour, nous avons déjà reçu les réponses de M^{me} Milquet (cdH), celle de MM. Jean-Michel Javaux (ECOLO) et Didier Reynders (MR) ainsi que celle du Parti socialiste. Nous attendons encore les réponses des Partis néerlandophones.

Porter le RIS au-dessus du seuil de pauvreté

Le cdH ne répond pas à la question qui lui est posée.

M^{me} Milquet indique en effet que :

« Au cdH, nous proposons de lier structurellement, automatiquement et intégralement le niveau des allocations sociales à l'évolution du bien-être afin d'éviter un décrochage du niveau de vie des allocataires sociaux par rapport à celui de l'ensemble de la population active₁. »

Nous lui avons donc, ce 7 février, demandé des éclaircissements, que nous n'avons à ce jour pas encore reçus :

« La liaison à l'évolution au bien-être, certes souhaitable, ne permettra toutefois en rien de porter le montant du RIS au-delà du seuil de pauvreté.

Nous souhaiterions donc savoir précisément si votre parti est disposé à déposer, éventuellement avec d'autres, une proposition de loi qui porte le montant du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté (voir montants mentionnés plus haut), ou bien s'il n'y est pas favorable.

Une réponse claire sur ce point nous permettra de rendre compte clairement de votre position sur ce sujet. »

ECOLO est favorable à ce relè-

vement :

« Nous partageons totalement votre souhait de porter le montant du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'individualiser les droits des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Plus précisément, nous [ECOLO] demandons à ce que le montant du revenu d'intégration sociale atteigne le plus rapidement possible au moins 800 euros pour un isolé et au moins 1.600 euros pour un couple avec deux enfants. Cela correspond à placer les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté₁. »

Le MR ne se prononce pas pour l'avenir sur le relèvement du Revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté :

« En revalorisant à plusieurs reprises le revenu d'intégration sociale et en le liant, à partir du 1^{er} janvier 2009, au bien-être, le Gouvernement a largement rempli les objectifs qu'il s'était assignés. Le Mouvement réformateur a entièrement soutenu ces initiatives qui visent à aligner le RIS sur le seuil de pauvreté européen, comme c'est le cas pour d'autres revenus de remplacement₁. »

Le PS indique qu'il partage l'objectif mais ne se prononce pas sur le dépôt d'une proposition de loi ni ne fixe d'échéances.

« Concernant la première interpellation qui consiste à porter le montant du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté, voici notre positionnement à ce stade des débats. Pour le PS, il est essentiel que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté.

Pour faire de cet objectif une réalité, le PS plaide pour la poursuite du relèvement du revenu d'intégration sociale et des allocations les plus basses en tenant compte des aides sociales complémentaires dont la personne bénéficie.

Il est important que le travail d'aide sociale opéré par différents acteurs

institutionnels et associatifs puisse être coordonné afin de pouvoir détecter et épauler les personnes qui malgré les bénéfices d'un revenu et d'avantages sociaux continuent à vivre de manière indigne. Pour notre formation politique, il est donc essentiel que chaque personne puisse bénéficier de ressources sociales suffisantes pour vivre dignement et ainsi jouir des moyens propres à son émancipation et intégration.

Nous rejoignons donc votre combat et plaidons pour la poursuite de l'augmentation des revenus des citoyens qui vivent sous le seuil de pauvreté₁. »

Supprimer la catégorie cohabitant

Le cdH est favorable à cette mesure.

« En outre, le cdH propose d'individualiser les droits afin de mettre un terme à la pratique qui consiste à tenir compte des liens familiaux ou matrimoniaux pour assurer la protection sociale d'une personne et dès lors supprimer les discriminations entre cotisants ainsi que les atteintes à la vie privée et encourager la solidarité.

En effet, aujourd'hui nous vivons une situation paradoxale : le fait de vivre à deux est en quelque sorte sanctionné. Le cdH veut sortir de cette logique : nous voulons que les mêmes droits soient reconnus à chacun et permettre à toute personne de choisir son mode de vie. »

ECOLO indique qu'il est également favorable à cette mesure (voir réponse précédente).

Le MR est opposé à cette mesure :

« L'individualisation des droits sociaux que vous réclamez me semble difficilement envisageable pour le seul RIS. [...] En conséquence, vous comprendrez que le Mouvement Réformateur ne pourra soutenir des initiatives parlementaires visant à l'individualisation des droits sociaux

qui seraient budgétairement irréalistes et entraîneraient un déficit des régimes de la sécurité sociale et d'assistance. »

Le **PS** indique qu'il est favorable à la mesure mais ne se prononce clairement ni sur le dépôt d'une proposition ni sur l'agenda d'une mise en oeuvre.

« Pour ce qui concerne votre interpellation sur l'individualisation du droit à la sécurité sociale, les socialistes se positionnent clairement en faveur de cet objectif.

Le **PS** veut l'harmonisation des différentes prestations sociales qui aujourd'hui connaissent de fortes disparités. Une protection sociale identique aux différents statuts sociaux, professionnels et administratifs ne peut cependant pas se décréter du jour au lendemain. Il faut être conscient de l'importante implication budgétaire de cette action. Il faut selon nous procéder par phasage, allocation par allocation, en tenant compte des spécificités et finalités des différentes prestations (chômage, RIS...) et des éventuels effets pervers d'une individualisation mal adaptée. Dans ce cadre, le **PS** travaille pour l'alignement vers le haut des différentes prestations et veille en permanence à ne pas créer de nouveaux pièges à l'emploi. Exemple de résultat concret que nous avons porté : le statut du conjoint aidant pour les indépendants. »

Ouverture au public des Conseils des CPAS

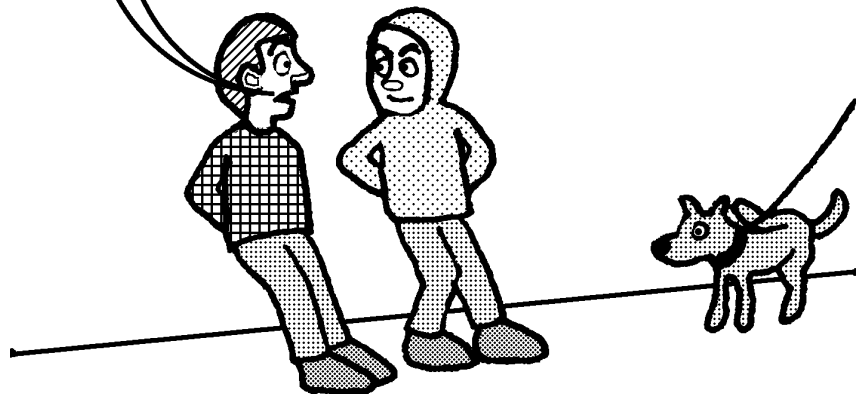
Le **cdH** n'est pas favorable à cette mesure :

« Enfin, en ce qui concerne la publicité des Conseils des CPAS, deuxième objet de votre interpellation, nous n'y sommes pas favorables. En effet, les CPAS ont des missions d'aide aux personnes tout à fait spécifiques qui nécessitent une large part d'indépendance et d'autonomie et qui imposent le huis clos des décisions.

En outre, vous n'êtes pas sans sa-

Un Bruxellois sur quatre vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Quand je suis ailleurs, c'est la capitale qui me manque.
Quand je suis ici, c'est le capital qui me manque.



EVER

voir que le Code de la Démocratie locale a permis de réaliser de nombreuses avancées au niveau de la publicité du fonctionnement des CPAS notamment par une présentation en séance publique du Conseil Communal de leurs comptes et de leurs budgets. »

Ayant du mal à cerner l'argumentation du **cdH**, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion a invité M^{me} Milquet à reconsidérer cette question :

« Nous [le CSCE] avons en effet particulièrement difficile à comprendre votre argumentation et notamment en quoi la publicité de séances des Conseils de CPAS nuirait à « l'indépendance et à l'autonomie » des CPAS et en quoi ceci serait lié à la « spécificité des missions des CPAS ».

Nous persistons à penser que la politique générale menée par le CPAS est un enjeu politique im-

portant qui doit pouvoir être suivi de façon pleinement transparente par les citoyens. Hormis l'examen des décisions qui concernent individuellement des personnes (qu'il s'agisse des usagers ou des membres du personnel), les Conseils de l'action sociale doivent selon nous être publics, au même titre que les conseils communaux, comme c'est déjà le cas en Flandre. »

ECOLO est favorable à cette mesure :

« En ce qui concerne les Conseils des CPAS, nous avons comme vous le souci d'assurer une plus grande transparence de leurs travaux (en dehors bien entendu du traitement des dossiers individuels). [...]

Nous avons également déposé des propositions en cette matière et nous n'arrêterons pas nos efforts sur la question. »

ECOLO a en effet déposé des pro-

positions sur ce sujet.

Il s'agit, pour la Région bruxelloise, de la *Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue de rendre publiques les séances du Conseil de l'aide sociale* (déposée le 15 juillet 2003 par Dominique Braeckman).

Pour la Région wallonne, il s'agit de la proposition déposée par le député Luc Tiberghien au Parlement wallon (*Proposition de décret 540 n°1. Modification de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale visant à rendre publiques les séances du conseil de l'aide sociale*).

Le **MR** paraît favorable au principe de la publicité des débats des Conseils des CPAS, mais ne se prononce pas clairement sur le fait de savoir s'il est prêt à soutenir le dépôt de propositions parlementaires visant à assurer celle-ci en Wallonie et à Bruxelles, comme c'est déjà le cas en Flandre. Pour le MR, cette question paraît liée à un ensemble de réflexions plus vastes sur la structure des CPAS :

« Concernant votre seconde revendication, la publicité des débats au sein des Conseils de l'Action sociale, le Mouvement réformateur partage partiellement votre analyse. Si, bien évidemment, le huis clos doit subsister pour les décisions individuelles, « l'ouverture » des débats au public, à l'égal des Conseils communaux, viendra poser inévitablement la question du maintien des CPAS en tant qu'entité juridique autonome. Comment pourrait-on, par ailleurs, maintenir le système de désignation des conseillers CPAS ? Si les débats sont publics, n'est-il pas indispensable que les conseillers soient des élus ?

Je [Ndlr : Didier Reynders, Président du MR] suis d'avis que les CPAS pourraient, à terme, réintégrer les services sociaux des villes et communes, les décisions individuelles étant adoptées par une « commission sociale » composée de conseillers communaux. Ce se-

rait, en quelque sorte, un retour aux Commissions d'Assistance Publique (CAP) qui permettrait des gains financiers non négligeables à consacrer prioritairement à la lutte contre la pauvreté.

Dans l'intervalle, certains services pourraient être progressivement intégrés : la Recette, le service du personnel, l'informatique, etc. »

Le **PS** est favorable à l'instauration de la publicité des débats des Conseils de CPAS (hormis pour les questions individuelles) et est prêt à déposer des propositions législatives en ce sens :

« [...] votre dernière demande concerne la publicité des débats des conseils des CPAS.

Après avoir progressé dans la coopération et la transparence en assurant la présence du président de CPAS au Conseil communal, nous pouvons accéder pleinement à cette demande d'ouverture démocratique des Conseils de l'aide sociale. Comme vous, nous émettons cependant une restriction pour les décisions et discussions qui concernent directement des individus, qu'ils soient usagers ou membres du person-

nel. Nous sommes donc disposés à émettre ou à nous associer à un texte légal érigeant ce principe en réalité. »

Nous ne manquerons pas d'interpeller les partis néerlandophones pour connaître également leurs réponses à nos questions. Parallèlement nous relancerons le cdH, le MR et le PS pour obtenir des compléments de réponse et inviterons les partis qui nous ont indiqué être prêts à déposer des propositions de loi, de décret ou d'ordonnance, à passer de l'intention à l'acte, puis du dépôt d'une proposition à sa mise à l'ordre du jour. Lorsque ces contacts de suivi auront été pris et que nous aurons tenté de lever les imprécisions qui demeurent encore à ce stade, nous procéderons, au-delà du simple compte-rendu, à une évaluation globale de ces réponses par rapport à nos demandes et à une appréciation de leur adéquation par rapport à la défense des usagers des CPAS.

(1) L'ensemble des lettres aux Présidents de parti ainsi que les réponses reçues sont mises en ligne sur notre site www.asbl-csce.be

Campagne CPAS : débat le 28 avril 2007

La Haute Ecole Libre de Bruxelles (HELB) Ilya Prigogine – Ecole Ouvrière Supérieure (EOS) et le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (CSCE) vous invitent à une rencontre-débat

le samedi 28 avril de 14h à 17h,
à l' EOS, 44 rue Brogniez, 1070 Bruxelles

« Quels CPAS pour garantir le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ? »

Invités :

Stéphane Roberti (Président Ecolo du CPAS de Forest), **Yvan Mayeur** (Président PS du CPAS de Bruxelles-Ville), **Patricia Schmitz** (Assistante de Madame Herscovici, présidente sortante du CPAS d'Ixelles), **Arnaud Lismond** du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion et **Sophie Goldmann**, maître assistante à la HELB Prigogine – EOS et juge social.

Cette rencontre s'articulera plus précisément sur les questions d'organisation du travail social en CPAS, les conditions de travail des assistants sociaux et leur positionnement entre usagers et représentants politiques.